

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt,

le vingt et un janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire.

Date de convocation : 14 janvier 2020.

PRÉSENTS : MM. BERAUD Alain, RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, MOREL Gilles, DENTON Sylvie, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, SAUTEREAU Olivier et MOUNIER Céline.

SECRETARE DE SEANCE : Mme MOUNIER Céline.

ABSENTS EXCUSES : MM ARRABAL Jean-Marc, RUSSIER Delphine, CHARON Martine, DALLERY Vivien, PRALIAUD Thibaud et FAURE Loïs.

POUVOIRS : M. BERAUD Alain par M. FAURE Loïs.

N° 01/20 – CAMPING MUNICIPAL TARIFS 2020/2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des redevances dues par les utilisateurs du Camping pour la prochaine saison.

Vu les tarifs établis pour la période 2019/2020,

Vu les coûts de fonctionnement et les travaux projetés cette année,

Après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les nouveaux tarifs du Camping à partir du 15 mars 2020 jusqu'au 14 mars 2021 (sauf pour le garage mort de la période hivernale soit du 16.10.2019 au 14.03.2020).

TAXES JOURNALIERES :

- Campeur adulte.....	1.55 €/jour
- Enfant de moins de 7 ans.....	0.92 €/jour
- Chien	0.61 €/jour
- Véhicule.....	0.92 €/jour
- Emplacement.....	0.92 €/jour
- Forfait pour passage (véhicules) : moins de 3 nuitées (Electricité non comprise)	
* Par nuitée (1 ou 2 personnes).....	15.30 €/jour
* A partir de la 3ème personne : par personne	3.98 €/jour
- Forfait pour passage avec toile de tente (piétons, vélos) : moins de 3 nuitées	
* Par nuitée (1 ou 2 personnes).....	7.34 €/jour
* A partir de la 3ème personne : par personne	2.3 €/jour
- Forfait pour passage avec caravane à 2 essieux (marchands ambulants, forains à titre professionnel).....	26.52 €/jour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202301-20200121-DELCM-01-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2020

Publication : 28/01/2020

Le Maire Alain BERAUD



... / ...

- Visiteur Adulte.....	1.22 €/jour
- Visiteur moins de 7 ans.....	0.92 €/jour
- Véhicule visiteur.....	0.92 €/jour
- Garage Mort du 01/06 au 30/09.....	2.81 €/jour
- Garage Mort du 01/10 au 15/10 et du 15/03 au 31/5	1.48 €/jour

AUTRES TAXES :

- Pour période hivernale du 16/10 au 14/03 garage mort par mois	16.12 €/mois
- Groupes de vacances divers (minimum : 8 personnes) autorisés par le régisseur à se servir des installations supplémentaires du camping, par jour :	
- Adulte	1.38 €/jour
- Enfant de moins de 7 ans.....	0.92 €/jour
- Aire de services Camping Car	6.38
€/utilisateur	
- Stationnement Camping Car	6.38 €/jour

ELECTRICITE :

- 6 ampères soit	3.40 €/jour
------------------------	-------------

LAVAGE DU LINGE :

- Jeton machine à laver	5.41 €
/utilisation	

CARTE MAGNETIQUE PORTAIL ELECTRIQUE

- Caution pour Prêt carte magnétique	10 €.
--	-------

Les droits de place dus par les clients de passage sont payables d'avance.

Les recettes produites par :

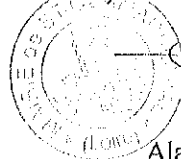
- les droits de place seront inscrites au compte 7336 "Droits de Place" ;
- les autres encaissements (jetons machine à laver et caution carte portail) seront inscrites au compte 70388 "Autres redevances et recettes".

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A SAINT GERMAIN LAVAL, le 23/01/2020.

Le Maire,



Alain BERAUD.